

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **34 (1898)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

XXXIV^{me} ANNÉE

N^o 1



BIENNE

1^{er} Janvier 1898

L'ÉDUCATEUR



CHARLES-ALBERT GOBAT .

*Directeur de l'Instruction publique du canton de Berne
Président d'honneur du congrès de Bienne, en 1898*

CHARLES-ALBERT GOBAT

Le D^r Charles-Albert Gobat est originaire de Crémînes, village du Jura bernois, au nord du Weissenstein ; mais il est né à Tramelan, le 21 mai 1843, où son père exerçait le saint ministère. Après avoir fréquenté les classes primaires de ce grand bourg industriel, il fut envoyé dans le célèbre institut de Kornthal, en Wurtemberg, dont il fut bientôt l'un des meilleurs élèves. A l'âge de 15 ans, il fréquente le progymnase de Neuveville et, en 1859, c'est lui que ses camarades désignent pour tenir le discours des promotions. Le D^r Gobat a donc pratiqué de bonne heure l'art de la parole.

En 1860, sa famille alla s'établir dans la belle campagne d'Ebenrain, près de Sissach (Bâle-Campagne). Le jeune homme fréquenta les cours du Pédagogium de Bâle et après avoir subi son examen de maturité, au printemps de 1862, il se fit inscrire à la faculté de droit de l'université de Bâle. Tout en se vouant à ses études spéciales, il suivit les cours d'histoire et de littérature.

Il continua ses études à Heidelberg et dans le courant de l'été de 1864, il obtint, avec la plus haute note, le grade de docteur en droit. Il alla ensuite à Paris suivre les cours de l'école de droit.

A cette époque, le canton de Bâle-Ville revisait son système hypothécaire en le basant sur des principes plus modernes. Le D^r Gobat, qui avait l'intention de s'établir à Bâle, travailla pendant une année à cette revision.

Mais ses fiançailles, avec une Jurassienne, fille de M. le conseiller national Klaye, à Moutier, le décidèrent à rechercher la patente d'avocat dans le canton de Berne. Il entra dans le bureau des avocats Niggeler & Vogt, à Berne, et suivit pendant deux semestres les cours de l'université. Après avoir subi avec succès l'examen d'Etat, il ouvrit une étude d'avocat à Berne et se fit inscrire comme *privat-docent* à l'Université pour le droit civil français.

En 1868, le conseiller national Carlin, avocat à Delémont, fut appelé à professer le droit français à l'université de Berne. Le D^r Gobat profita de l'occasion pour s'établir à Delémont, comme avocat. L'étude qu'il avait ouverte devint bientôt la plus importante du Jura, et probablement du canton. Pendant quatorze ans, toutes les causes ayant quelque retentissement dans le Jura bernois furent étudiées dans le bureau de M^r Gobat. Il ne s'occupait pas seulement des questions rentrant dans sa profession, mais il rendit d'excellents services dans les affaires communales de Delémont. Il fut pendant longtemps président de la commission des écoles primaires, de l'école secondaire des filles et du progymnase. En cette qualité, il prit une part active à l'organisation des classes.

En 1882, deux cercles électoraux l'envoyèrent au Grand Conseil. Dans l'été de la même année, il fut nommé conseiller d'Etat, et, à la mort de Bitzius, il le remplaça à la direction de l'instruction publique. Dès lors, il n'a pas changé de dicastère. Sous sa direction éclairée, l'enseignement supérieur et l'enseignement moyen ont fait des progrès réjouissants. Il est parvenu, après bien des années de lutte, à faire adopter par le peuple, en 1894, une nouvelle loi sur l'instruction primaire. Cette loi a fait disparaître bien des inconvénients de l'ancienne législation; elle a surtout amélioré d'une manière sensible les traitements des maîtres.

De 1884 à 1890, M. Gobat a été membre du Conseil des Etats. Il est député au Conseil national depuis 1890, et y représente actuellement le Jura-Sud.

Il a présidé le Conseil d'Etat bernois en 1886 et en 1895. Lors de la campagne revisionniste de 1884 à 1885, et dans la discussion de la constitution du 4 juin 1893, le D^r Gobat a pris une part importante aux débats, surtout en ce qui concerne les affaires communales, les relations de droit entre l'ancienne et la nouvelle partie du canton.

En 1889, il fut nommé par le Conseil fédéral membre du jury international des récompenses de l'exposition universelle de Paris. Il fut en même temps désigné par le président de la République française, comme l'un des vice-présidents du jury supérieur du groupe II (Arts libéraux). En cette qualité, il a publié un rapport sur les classes 6, 7 et 8 comprenant l'instruction publique.

M. Gobat s'occupe aussi d'études historiques. En 1891, à l'occasion des fêtes commémoratives de la fondation de la ville de Berne, il a publié à Paris, *La République de Berne et la France pendant les guerres de religion*.

M. Gobat a présidé, en 1891, le Congrès international des sciences géographiques, et, en 1892, la Conférence interparlementaire, association de membres des parlements européens pour l'arbitrage international dont il est l'administrateur.

Dans toute sa carrière politique, il a fait preuve d'une grande puissance de travail, d'une parfaite franchise et d'un puissant amour pour nos institutions nationales auxquelles il est tout dévoué. Représentant le pays romand dans le gouvernement bernois, il a droit d'autant plus à la sympathie de nos lecteurs qu'il présidera le prochain congrès de Bienne.

Dans les sphères fédérales et dans son propre canton, il a cherché à favoriser toutes les associations qui ont pour but le développement physique, intellectuel ou moral de la jeunesse (sociétés de gymnastique, de chant, de tir, de jeunes commerçants, etc.).

Par sa grande activité et son grand sens des affaires, par son dévouement à la chose publique, par ses relations internatio-

nales qui ont fait apprécier au loin l'œuvre de paix et de civilisation de notre petite république, M. Gobat a bien mérité de la magistrature suisse. Puisse-t-il contribuer encore de longues années à la prospérité de notre chère patrie !

Jeune Citoyen
(M. F. Gaillard-Pousaz, directeur)

De la réorganisation des écoles normales

Comme nous l'avons annoncé, nous publions le discours de M. l'inspecteur Landolt à la réunion de la Société pédagogique jurassienne, à Delémont, le 11 décembre 1897 :

Après avoir étudié avec attention et sans parti pris votre projet de réorganisation des écoles normales jurassiennes, me basant sur ma longue expérience comme maître d'école et comme ancien président de la commission des écoles normales du Jura, je, me permets de vous dire franchement mon opinion concernant cette importante question, que nous devons discuter aujourd'hui. Je ne me fais aucune illusion sur l'impression que mes paroles produiront sur beaucoup d'entre vous, qui, se laissant emporter par le courant actuel, se jettent tête baissée dans ce qu'ils appellent le progrès. Ce ne sera pas la première fois que mon opinion n'aura pas prévalu, mais ce ne sera pas le seul cas non plus où l'on reconnaîtra que j'étais dans le vrai. Permettez-moi de vous citer un fait. Il y a une dizaine d'années que tout le corps enseignant de la partie allemande du canton et de la Suisse décidait qu'il fallait abolir l'écriture allemande dans les écoles. Je m'efforçai de démontrer que cette mesure, quoique très rationnelle en elle-même et pour ainsi dire dictée en théorie, n'était pas opportune et pour le moment irréalisable dans la pratique. Battu sur toute la ligne, je m'efforçai dans mon cercle d'action de préserver les écoles secondaires de cette erreur. Eh bien, aujourd'hui, on finit par reconnaître dans tous les cantons, les uns après les autres, que l'école a fait fausse route, et l'on rentre dans la voie que j'avais chaleureusement défendue.

Les premières lignes du rapport de la commission d'études avancent des choses qui ne sont pas conformes à la réalité, et j'ose dire même à la vérité; car, contrairement à votre déclaration, j'ai la conviction que l'instruction primaire dans le canton de Berne et dans le Jura est bonne: elle va s'améliorant tous les jours et répond toujours mieux aux besoins actuels. Si les examens de recrues classent une partie du Jura parmi les contrées les plus arriérées de la Suisse, cela ne provient certainement pas de l'influence seule de l'école primaire, mais de bien d'autres causes. Les résultats dans la partie protestante peuvent figurer parmi les meilleurs de la Suisse, et la ville de Berne avec la même loi, les mêmes programmes que le Jura, les mêmes écoles normales, se trouve à la tête de toutes les villes de la Suisse et peut-être du monde. Si la partie catholique du Jura n'est pas encore arrivée à la hauteur voulue, c'est que les populations n'ont pas encore eu le temps de se faire aux nouvelles exigences. Il y a vingt-cinq ans seulement, la partie catholique de notre pays n'avait pour ainsi dire pas une seule bonne école primaire. Ce n'est donc que depuis vingt-cinq ans que nous pouvons dire que l'enseignement primaire est organisé sur de bonnes bases, et si nous considérons les progrès réalisés dans ce laps de temps, nous pouvons être rassurés au sujet de l'avenir. Continuons seulement à marcher vaillamment et avec constance dans la voie où nous

sommes entrés. Je suis parfaitement d'accord avec Messieurs les rapporteurs quand ils disent que c'est le maître qui fait l'école bonne ou mauvaise. Mais leurs conclusions me paraissent être peu en harmonie avec un principe si juste. Elles tendent certainement à rendre les maîtres peu propres à occuper leur position et à améliorer l'école. Les déclarations formulées à la page 4 du rapport pèchent par la base. La comparaison avec les écoles normales d'Argovie, de Zurich et de Vaud n'est pas juste; nous avons à lutter contre des difficultés qui n'existent pas pour ces cantons : deux langues, deux religions et une école normale qui est pour ainsi dire une filiale de l'autre école normale du canton. Du reste j'ai la conviction que ces cantons feraient très bien de nous imiter dans beaucoup de choses.

Le rapport dit que l'instituteur, dans la plupart des localités jurassiennes, est appelé « à devenir un des premiers citoyens du village ». Serait-ce peut-être un des buts indirects — espérons-le — que l'on veut atteindre par la réorganisation des écoles normales? Oui, il faut du prestige à l'instituteur dans nos campagnes, mais pas le prestige que l'on acquiert à l'université. Si le peuple a secoué le joug du clergé, ce n'est pas pour s'en laisser imposer un autre. L'instituteur doit être l'homme du peuple et vivre de la même vie que le peuple. Oui, le maître d'école est appelé à être un membre des plus utiles de la société, mais non en se mettant au-dessus de ses semblables, au-dessus de ceux avec lesquels il est appelé à vivre et dont il ne devrait être que l'égal.

Messieurs les rapporteurs, vous décrivez une figure que vous appelez *Schulmeister* comme pour insulter à notre vocation. L'instituteur doit être le maître dans son école, et pour cela il peut, il doit être fier de son titre, et si dans sa carrière il acquiert quelques signes particuliers à sa vocation, il ne doit pas en avoir honte. Le paysan peut être fier de ses mains calleuses, le meunier de son habit blanc de farine, le militaire de sa démarche; personne ne regardera avec mépris un bon, un vénérable maître d'école. C'est à tort que l'on attribue à l'influence de l'internat ce qui n'est que la conséquence nécessaire d'un travail fidèle et consciencieux dans la carrière de l'enseignement.

Je suis heureux que vous ayez reconnu que l'instituteur doit être formé dans une école normale; pour ma part, j'en ai l'intime conviction.

Quant au transfert de l'école normale des instituteurs à Delémont, je ne vois aucune raison concluante qui la puisse motiver. Il est vrai que si les deux écoles normales du Jura étaient dans la même localité, les églises seraient bien mieux fréquentées et que quelques amourettes pourraient avoir un heureux résultat; mais si vous voulez faire des changements, pourquoi ne pas choisir Saint-Imier ou encore mieux Neuveville? Il y aurait bien des raisons qui militeraient en faveur de ces deux localités.

Le chapitre 4 parle de passer la quatrième année d'études à Berne; mais il y a déjà cinq ans que le Jura cherche à créer à Porrentruy une école normale supérieure parce que, dit-on, les Jurassiens perdent leur temps à l'université de Berne, et le Grand Conseil a même pris cette proposition en considération. Maintenant vous voulez y envoyer les aspirants au brevet primaire! Ceci ressemble fort à une inconséquence. A mes yeux il n'y aurait pas d'autre résultat que de doter la ville de Berne de casquettes d'une nouvelle couleur et de rendre le jeune pédagogue plus dégoûté de sa carrière quand il deviendra le premier citoyen de la Scheulte ou de la Montagne de l'Envers de Sonvillier.

Dans le chapitre 5 du rapport, vous posez comme minimum des connaissances exigées des jeunes gens qui sollicitent leur admission à l'école normale le programme d'une école secondaire à deux classes; mais, par cette mesure vous fermez pour le moment l'entrée de l'école normale à la plus grande partie du Jura catholique. A chaque chose il faut son temps, et si vous prenez pour

guide les lois Ferry, vous ferez fausse route. Cela est tellement vrai que si la France continue dans la voie où elle est engagée, la majorité des élèves restera ou retournera dans les écoles du clergé. A l'heure qu'il est, la statistique scolaire prouve que le nombre des élèves congréganistes augmente au détriment des lycées et des écoles de l'Etat. Ce fait n'est pas sans intérêt au moment où nous discutons la question de l'internat et de l'externat. Je veux admettre que certaines améliorations peuvent et doivent être réalisées, personne n'en doute d'ailleurs : mais votre proposition de donner une importance plus grande à l'allemand, à l'algèbre, à la trigonométrie, d'introduire même l'anglais, ne serait certainement pas une amélioration : qui trop embrasse mal étreint. Et je ne comprends pas qu'on puisse nous donner en exemple les Américains, dont le nombre d'illettrés s'élève actuellement à un million et demi et va toujours en augmentant. Il est facile de faire des programmes fort beaux sur le papier ; j'ai pu en juger par moi-même en Amérique, et me faire une idée de la réalité. Je les connais aussi ces programmes de certaine école destinés à des élèves de seize ans ne sachant pas construire sans faute une petite phrase allemande, où on lit : « Connaissance, traduction et explication d'un des romans de Sudermann, comme par exemple : *Es war.* » C'est comme si l'on disait chez nous pour des élèves allemands : « Connaissance, traduction et explication du roman *Nana* de Zola. » Celui qui a pu constater la différence entre les programmes surchargés de Zurich, de Vaud et de Genève et la réalité, ne peut s'empêcher d'être affligé de voir des propositions si nuisibles à l'école.

(A suivre.)

J.-F. LANDOLT.

COLLABORATION A L'« EDUCATEUR »

La collaboration à l'*Educateur* pour 1897 sera rétribuée à raison de 1 franc par page et à 40 centimes au minimum pour les collaborateurs dont les articles isolés n'arrivent pas à un total d'une demi-page.

Le montant de la collaboration peut être retiré chez notre gérant, M. Albert Baumgartner, instituteur à Bienne, qui déduira sur l'abonnement de 1898 toute rétribution qui n'aurait pas été réclamée jusqu'au 15 janvier 1898. Le solde éventuel sera envoyé par la poste à nos correspondants.

La rétribution des non abonnés qui ne serait pas réclamée jusqu'à la date ci-dessus sera versée à la Caisse de secours de la Société pédagogique romande.

Comité directeur

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — **La Tour de l'Île.** Le maintien de la Tour de l'Île, décidé par le vote populaire, intéresse-t-il l'école ? Nous pensons qu'il l'intéresse essentiellement, car ses partisans ont vu en elle, à côté de son intérêt archéologique, un moyen d'éducation nationale. Les faits de l'histoire ne sont certes pas de ceux qui tombent sous les sens, et leur compréhension nécessite un effort d'imagina-

tion, d'abstraction auquel se refuse l'enfant si rien ne vient frapper et intéresser ses yeux. Supprimer un monument historique, c'est enlever à l'instituteur le seul document capable de donner à son enseignement cette valeur *intuitive* réelle que ne saurait égaler la meilleure gravure.

« Ceci tuera cela », dit un des personnages de *Notre-Dame de Paris* en montrant successivement un manuscrit puis l'antique cathédrale, exprimant ainsi cette pensée que le livre tuera le monument et deviendra un symbole universel portant en lui toutes les idées et tout aliment intellectuel. Or, en matière d'école, on sait ce que vaut le livre si l'intuition ne vient à son aide dans la mesure voulue. Il fut certainement, sinon des monuments, du moins beaucoup d'idées, plantes frêles qui s'étiolent et s'ensablent dans le morne et stérile désert de ses pages.

Cette fois-ci, le monument a vaincu. Le livre eût rabougri, perdu l'idée peut-être. Le monument saura la perpétuer avec fidélité. L. GROSGURIN.

† **Arthur Kammermann.** L'observatoire de Genève a perdu un savant très estimé dans la personne de Arthur Kammermann. Il était né à Neuveville le 24 décembre 1861. Elève studieux et très intelligent, il se fit remarquer à l'école cantonale de Porrentruy par son goût prononcé pour les mathématiques. Admis en 1877 à l'école polytechnique de Zurich, il en sortit en 1881 à l'âge de 20 ans, le plus jeune de sa série. Il entra la même année à l'observatoire de Genève où, sous la direction de M. Emile Plantamour, il s'occupa de diverses études d'astronomie et de météorologie. Kammermann s'est beaucoup occupé de la jeunesse des écoles. Il faisait partie du Comité des cuisines populaires, du Comité des colonies de vacances de Malagnou-Madeleine. Tous ceux qui l'ont connu ont rendu justice à la loyauté de son caractère, à la sûreté de son amitié, à sa modestie égale à son désintéressement.

VAUD. — **Bioley-Orjulaz.** M. Aimé Dépierraz, instituteur, a pris le 1^{er} novembre dernier une retraite bien méritée, après vingt-neuf ans de bons et loyaux services. M. Dépierraz avait obtenu à deux reprises le prix Boissier; à son départ il a reçu de la commission scolaire un témoignage des plus élogieux.

† **J.-J. Lochmann.** Cet homme de bien est décédé le 22 décembre à Lausanne. Nous publierons sous peu une notice sur la vie de cet excellent citoyen.

NEUCHÂTEL. — **Conférences générales.** Nous complétons grâce aux notes que nous communiquent l'un de nos lecteurs, les renseignements que nous avons déjà donnés sur les réunions du corps enseignant primaire neuchâtelois qui ont eu lieu les 29 et 30 octobre dernier à l'Aula de l'Académie.

L'assistance était plus nombreuse que jamais, grâce au fait que les assemblées officielles devaient être suivies d'une discussion officielle relative à une révision du chiffre des pensions.

Les conférences avaient pour base les travaux publiés sous le titre d'*Annales de l'école primaire neuchâteloise*,¹⁾ et discutés dans les conférences de district pour répondre à la question posée par le département, savoir :

« Étant données les bases sur lesquelles le législateur a établi notre législation scolaire actuelle, l'école populaire a-t-elle atteint le but qui lui a été indiqué. Sinon, sur quel point et dans quelle mesure s'en est-elle écartée? »

Tout en faisant l'histoire du développement de l'école, chacun au point de vue qui lui incombait, les six rapporteurs examinaient de quelles améliorations elle était susceptible et formulaient leurs vœux sous forme de conclusions. La discussion très sérieuse, parfois vive et nourrie, a été à la hauteur des importantes questions qui étaient à l'étude. Nous avons signalé déjà dans notre der-

¹⁾ Voir le numéro 22 du 15 novembre 1897, page 359.

nier numéro quelques-unes des conclusions adoptées. Ajoutons qu'il a été émis le vœu que les subventions de l'Etat pour constructions de maisons d'école, qui sont pour le moment du quart du devis sanctionné, soient calculées de façon à tenir compte de la situation financière des communes, de sorte que celle qui est obligée de faire de grands sacrifices pour construire reçoive proportionnellement plus qu'une commune riche.

Deux conclusions ont été laissées en suspens, après une discussion qui a démontré qu'elles méritaient l'honneur d'une étude spéciale, plus approfondie que celle qui aurait pu se faire au milieu de la foule de questions que soulevait le thème très général à l'ordre du jour.

Ces deux questions sont celle de l'âge de sortie (dans la règle 14 ans) et celle de la rotation. Cette dernière a ses partisans convaincus et ses adversaires non moins résolus. Elle a déjà été étudiée il y a quelques années, sans que l'on ait pu arriver à une entente. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les adversaires se recrutent essentiellement parmi les instituteurs qui ont expérimenté le système.

Pour clore la très longue discussion, une conclusion générale, émanant de M. l'inspecteur Blaser, a été adoptée dans les termes suivants :

« La mission de l'école étant avant tout de faire l'éducation des générations futures d'adultes et de les préparer pour la vie active, ce n'est que par une solide et impartiale étude comparée de l'activité politique, économique et sociale de notre peuple, comme aussi de sa vie morale et de son aptitude à progresser, que l'on pourra juger nos institutions scolaires et le succès des efforts du corps enseignant.

« Les instituteurs neuchâtelois ne se sentent pas placés pour faire cette étude. C'est pourquoi le présent rapport a dû se borner à faire l'exposé de l'organisation de nos écoles et des moyens dont celles-ci disposent pour atteindre leur but, grâce aux généreux sacrifices de l'Etat et des communes. »

Après la partie officielle des conférences, le corps enseignant, constitué en assemblée générale du Fonds de prévoyance, avait à examiner les propositions de son comité relativement à l'augmentation de la pension de retraite. M. le conseiller d'Etat Clerc, bien qu'il eût déjà présidé les laborieuses séances précédentes, voulut bien consentir à diriger les débats, qui pouvaient être laborieux. Il le fit avec le talent qu'on lui connaît et ouvrit la séance en faisant remarquer que les résolutions qui seraient prises ne pouvaient être que des vœux, puisque la question est réglée par la loi, et que, par conséquent, le Grand Conseil a le dernier mot dans la question.

Le comité du Fonds avait constaté d'après l'expérience des dernières années que le but cherché par les législateurs de 1889 n'est atteint qu'en partie, puisque les instituteurs, qui pour la plupart ont encore des charges de famille après trente ans de services, ne peuvent se retirer que lorsqu'ils sont terrassés par la maladie, à moins qu'ils n'aient d'autres revenus. Le but est mieux atteint en ce qui concerne les institutrices : actuellement 13 jouissent de la pension. Pour ces raisons et en tenant compte de la forte augmentation des capitaux du Fonds, le comité proposait que la pension fût portée à 1200 fr. pour les instituteurs et à 800 fr. pour les institutrices (elle est actuellement de 720 fr.). D'autre part, la cotisation aurait été élevée de 60 à 80 fr. pour les instituteurs et abaissée de 60 à 50 fr. pour les institutrices.

Une vive opposition s'était manifestée parmi ces dernières, qui, au début de la séance, étaient en très grande majorité hostiles au projet. Elles avaient élaboré un contre-projet, conservant égalité de droits et de charges entre les deux sexes.

Après une discussion de deux heures entre les représentants de l'opposition, les membres du comité du Fonds et MM. les inspecteurs, discussion qui eut

pour effet de faire surgir des propositions conciliatrices, la presque unanimité se rallia aux vœux suivants :

1^o Fixation à 1200 fr. de la pension et à 80 fr. de la cotisation des instituteurs.

2^o Fixation à 900 fr. de la pension et à 60 fr. de la cotisation des institutrices.

3^o Remboursement des $\frac{4}{5}$ des cotisations aux membres qui quittent l'enseignement avant trente ans de services.

4^o Egalité de droits entre les deux sexes quant à l'assurance au décès.

Ces modifications aux propositions du comité détruisaient les bases du budget qu'il avait établi; il n'a plus pu être question de présenter la demande de revision pour la session d'automne du Grand Conseil. Tout sera donc retardé de quelques mois, mais il ne faut pas moins se réjouir de ce qu'une regrettable scission ait pu être évitée grâce aux concessions réciproques. Aux calculateurs de voir maintenant dans quelle mesure les ressources du Fonds permettront de satisfaire aux vœux exprimés.

D'ap. D. PAL., *inst.*

FRIBOURG. — **Une expérience psychologique.** Dans l'enseignement de l'histoire, de la géographie, des langues étrangères, etc., faut-il simplement s'adresser à l'ouïe des élèves *en énonçant* les mots inconnus, les mots nouveaux à retenir, ou est-il préférable de les *écrire*; ou bien encore vaut-il mieux s'adresser à la fois à l'ouïe et à la vue, ou chercher à les graver dans la mémoire au moyen d'images?

C'est là un important problème psychologique qui trouve son application dans l'enseignement de tous les jours.

Pour le résoudre, M. Horner, professeur de pédagogie, vient de faire une quadruple expérience dans 21 écoles sur des groupes de 10 écoliers par école, soit sur 210 enfants. Cette curieuse expérience a eu lieu dans des conditions bien déterminées, trop longues à exposer ici en détail. On pourra en prendre connaissance dans le prochain numéro du *Bulletin pédagogique*.

Or, sur les 120 mots nouveaux que chaque groupe de 10 élèves avait à retenir, la mémoire *visuelle* en a reproduit en moyenne 90; la mémoire *auditive*, 73. Les enfants se sont rappelé 94 mots lorsqu'on s'est adressé à la fois à l'ouïe et à la vue. Enfin, lorsqu'on leur a soumis 12 noms propres inconnus avec un qualificatif, mais placés au-dessous des portraits des personnages dont les noms sont à retenir, c'est-à-dire en réalité 24 mots nouveaux, les 10 élèves en ont retenu en moyenne 95 sur 120.

Ce qui ressort donc de ces expériences, c'est que, pour graver les noms nouveaux dans la mémoire des enfants, il faut autant que possible les *écrire* tout en les *énonçant*, ou mieux encore, les présenter accompagnés d'une image.

Ces résultats justifient pleinement l'emploi des manuels et surtout la méthode *intuitive* préconisée aujourd'hui dans l'enseignement des langues étrangères, comme aussi dans l'enseignement de l'histoire, de la géographie, etc., méthode encore si peu pratiquée.

G., instituteur.

JURA BERNOIS. — **Synode libre de Moutier.** Il s'est réuni à Moutier, le 18 décembre, sous la présidence de M. Romy. M. Hoffmann, instituteur à Malleray, a lu plusieurs remarques intéressantes et nouvelles sur le caractère et les mœurs de quelques grands animaux de la zone torride.

La discussion des questions proposées par la Société des instituteurs bernois fournit les résultats suivants : On ne croit pas que les instituteurs doivent réclamer dans les magasins des prix de faveur, ni qu'il y ait lieu de créer un dépôt central pour la fourniture du matériel scolaire. Des assemblées générales de la Société des instituteurs bernois n'auraient aucune raison d'être pour les Jursiens; il vaut mieux conserver les réunions de délégués. La question de l'éducation des enfants faibles d'esprit doit être maintenue à l'ordre du jour.

Divers vœux du synode seront transmis à la Commission des moyens d'enseignement en ce qui concerne les cahiers d'écriture, le recueil de problèmes Selve. Le cahier d'écriture n° 8 n'est pas goûté; on demande à le remplacer par un autre cahier renfermant divers genres d'écriture. On devrait publier des cahiers d'écriture à l'usage des trois premières années scolaires.

Dans une nouvelle édition, les cahiers de calcul Selve devraient être mieux brochés. Les problèmes devront être numérotés en une seule série dans le même cahier. Il arrive qu'une même série de numéros se répète trois fois à la même page. Il faudra vérifier les solutions. Certains problèmes de 5^{me} année sont à supprimer. Le livre du maître n'est pas pratique; il faut arriver à un ouvrage plus rationnel et plus compréhensible.

La prochaine réunion aura lieu à Bellelay au commencement de mai 1898.

SUISSE ROMANDE. — Comité directeur de la Société pédagogique. Voici un résumé de quelques questions résolues ou mises à l'étude par le comité directeur de la Société pédagogique romande en 1897.

1^o Le comité directeur a publié un *Agenda des écoles* pour 1898, qu'on peut se procurer au prix de 1 fr. 50 auprès de tous les agents de district et chez le gérant de la Société, M. Albert Baumgartner, instituteur à Bienne. Les bénéfices seront versés dans la caisse de secours du corps enseignant de la Suisse romande.

Nous rendons nos abonnés attentifs à l'avis inséré à la quatrième page de la couverture, ainsi qu'à la page 16 de ce numéro.

2^o Sur la proposition qui lui en a été faite par le Comité du *Schweiz. Lehrerverein*, nous espérons arriver à fournir pour le prix total de 8 fr. 50 au lieu de 10 fr. un abonnement à l'*Educateur* et à la *Schweiz. Lehrerzeitung*. Cet avantage sera certainement apprécié par ceux de nos lecteurs qui tiennent à se familiariser avec la langue allemande.

3^o Nous avons signé avec la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine à Zurich un contrat qui assure à nos sociétaires certains avantages lors de la conclusion d'une nouvelle assurance ou du paiement de leurs primes d'assurance. Les conditions pour chaque cas spécial seront communiquées sur demande, par notre gérant, M. A. Baumgartner à Bienne. Notre caisse de secours profitera aussi, dans une certaine mesure, des réductions accordées aux membres de la Société pédagogique de la Suisse romande.

4^o Nous nous sommes occupés des démarches préliminaires pour l'organisation du congrès de Bienne en 1898, auquel nous invitons chaleureusement tous nos sociétaires.

Comité directeur.

TESSIN. — Société des maîtres secondaires. Nous lisons dans l'*Educateur* de Bellinzone qu'une nouvelle société comprenant les professeurs des lycées, des gymnases, des écoles techniques, normales, commerciales, secondaires et supérieurs de dessin s'est constituée à Lugano. Le nombre des adhérents est d'une quarantaine. Le comité est composé de MM. Ferri, président, Chiesa, vice-président, Andina, secrétaire.

Le manuel-atlas de M. Rosier, *La Suisse*, a été traduit en italien par M. Fr. Giardini. La première partie, consacrée exclusivement à la géographie du Tessin, a paru à la librairie Colombi à Bellinzone. Cet ouvrage a été rendu obligatoire dans les écoles tessinoises.

BIBLIOGRAPHIE

Le *Calendrier de la Révolution vaudoise*, publié par la librairie F. Payot à Lausanne, donne jour après jour le détail des événements dont on se prépare à fêter le centenaire dans le pays de Vaud. Nous le recommandons aux instituteurs qui désirent se procurer un calendrier à effeuiller intéressant et d'un fort joli effet. Prix : 1 fr. 50.

A. B.

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

COURS INFÉRIEUR

1^o *Lecture et écriture; exercice de récapitulation.* — Former des mots et de petites phrases avec les éléments des mots *vis, lune, mur, cor, sac, tête, dé.* (Voir *Mon joli petit livre*, par H. Gobat.) Employer les mots dans des phrases simples qu'on fera trouver aux élèves.

A cet effet, disposer les voyelles *i, u, o, a, é, e* en ligne horizontale au haut du tableau noir et les consonnes en colonne verticale, celles qui s'emploient comme initiales à gauche, et celles qui s'emploient comme finales à droite. Montrer ensuite les lettres que les élèves auront à réunir pour composer les syllabes, les mots et les phrases à former.

On procédera aussi à des exercices de décomposition en énonçant les mots et les phrases et en faisant montrer les lettres au tableau noir. Faire toujours bien séparer les syllabes. Les exercices oraux peuvent être suivis d'exercices écrits. On n'emploie pas encore les majuscules. Nous donnons ci-après quelques exemples :

Mots :

numéro — Les pages de mon livre ont un numéro. (Ces phrases-ci ne seront pas écrites.)

numéroté — Paul a numéroté les pages de son cahier.

macaroni — Le macaroni est blanc.

diminué — La miche de pain a beaucoup diminué ce matin.

étudié — J'ai étudié ma leçon.

dévoré — Le chat a dévoré la souris.

dévidé — Marie a dévidé du coton.

salué — J'ai salué mon maître.

raturé — Aline a raturé une tache.

locomotive — La locomotive fume.

calcul — Nous aurons aujourd'hui une leçon de calcul.

mardi — Mardi est le troisième jour de la semaine.

Phrases :

rené a relevé la tête. — il ramène la mule. — caroline lave la salade. — la locomotive va vite. — le mur sera démoli. — médor a mordu victor. — émile a vidé le sac. — lina dira la vérité. — ida ira à l'école. — oscar videra la cuve. — irma va à la cave.

2^o *Mon livre. En indiquer les qualités, oralement et par écrit.* — Mon livre est neuf. Il est propre. La couverture est forte. Elle est grise. Le dos est noir. Les coins sont aussi noirs. La tranche est blanche. Les feuillets sont minces. Les pages sont couvertes de lettres. Ces lettres sont noires. Les unes sont grandes, les autres sont petites. Les images sont nombreuses et jolies. Mon livre est très utile.

3^o *Les enfants* (exercice de composition ou dictée). — Les enfants sont encore petits. Ils savent peu de chose. Ils vont à l'école pour s'instruire. Ce sont des écoliers. A l'école, ils apprennent à lire, à écrire, à calculer, à chanter. Le maître veut qu'ils soient attentifs. Les écoliers inattentifs n'apprennent rien et sont punis. Les enfants sages sont appliqués. Ils obéissent à leur maître et à

leurs parents et sont polis envers tout le monde. Ils sont aussi toujours propres et ont bien soin de leurs habits. Je veux être toujours un enfant sage.

E. PÉQUEGNAT.

Une bonne petite fille

Alice travaille de toutes ses forces et cherche toutes les occasions d'éviter à son institutrice fatigue et souci.

Comme on lui demandait un jour pourquoi elle s'appliquait tant à satisfaire la maîtresse, elle répondit :

— C'est que j'aime mon institutrice ! Je ne veux pas lui faire de peine !

— Pourquoi aimes-tu tant que cela ton institutrice ?

— Si vous saviez combien elle est bonne ! Il y a quelques mois, maman a été bien malade, et pendant longtemps. Il ne restait plus d'argent à la maison pour acheter des remèdes. J'allai le raconter à mon institutrice. Elle ne dit rien, mais, le soir, elle fit une quête dans le village et porta à papa une pièce d'or. Je suis sûre que c'est la jolie pièce d'or de mon institutrice qui a sauvé maman !

Maxime. — Celui qui instruit est un second père.

(*L'Ecole moderne.*)

Composition

COURS MOYEN

Deux bonnes petites sœurs

Près de chez nous habitent deux sœurs : Louise et Julie. Elles se font remarquer par leur obéissance et leur bon cœur. Jamais elles n'oublient leur toilette et leurs leçons. Papa ou maman commandent-ils un travail, c'est toujours : « Oui, papa », « Oui, maman ». Le maître est aussi très content d'elles.

Dans le village vivent de pauvres enfants. L'hiver arrive; ils ont faim et froid. Mais Louise et Julie partagent avec eux le morceau de pain et les fruits que maman leur a donnés pour la récréation. Souvent aussi elles leur donnent quelques habits chauds et les invitent à jouer avec elles dans la bonne chambre.

COURS SUPÉRIEUR

Vente par l'office des poursuites (Lettre)

Introduction : Un spectacle vous a vivement émus. Votre ami s'intéresse à ce qui se passe dans son village. De plus, c'est une leçon.

1^o Tu connais Pierre Fury. Ce que ses parents lui ont laissé : maison, prés, champs, bétail, meubles. Intelligent et robuste, il aurait pu se créer une très belle position; donner une bonne éducation à ses enfants (école d'agriculture).

2^o Malheureusement, Pierre s'adonne à l'ivrognerie, passion dégradante, qui fait de nombreuses victimes. La « Croix » l'attire plus que l'église. Va aux foires sans nécessité, revient tard. Que font les domestiques ? — Terres mal cultivées; bétail négligé; journées perdues; argent gaspillé. Pertes, accidents. Emprunt; hypothèques; intérêts à payer. Où prendre ? Nouveaux emprunts, la gêne, le découragement; désespoir de la mère; enfants négligés; scènes de famille.

3^o La fin. Saisie. Jour de vente. Décrivez. Des femmes s'introduisent partout, voient tout. Meubles, outils, linge, bétail, tout s'en va. Le linge blanc que grand'mère a filé et tissé passe en des mains étrangères. Le fauteuil sur lequel s'est éteint l'aïeul est vendu à vil prix. Un maquignon tire les vaches hors de l'étable. Elles s'en vont en beuglant. « Nous prendront-ils tout ? » disent les enfants. — Le soir, à la « Croix », on vendra la maison et les terres; mais les amis de Pierre ne l'entoureront plus.

4^o Triste position. Suite malheureuse de l'imprévoyance. Craignons l'ivrognerie; aimons l'ordre et le travail.

M. NUSSBAUMER, instituteur.

Dictée

Aux Franches Montagnes

Vous conterai-je nos courses à travers les forêts et les pâturages du plateau? Vous signalerai-je la place exacte où vous découvrirez le roi des sapins, le sapin du Cerneux-Veusil, qui mesure cinq mètres de circonférence et quarante de hauteur? Nous suivriez-vous à la Chaux-d'Abel, dans l'immense plaine boisée où se cachent quelques-unes des plus belles fermes du pays? En Juras siens authentiques, vous prendriez un extrême plaisir à cheminer lentement dans les prés ou sous bois, à vous emplir les yeux des jeux de lumière et d'ombre dans les forêts, sur la mousse ou sur l'herbe si verte, à travers les lourdes branches des sapins, à travers le feuillage grêle des hêtres élancés. Vous trouveriez peut-être que cela manque de gazouillis, de bruits d'ailes; mais vous entendriez tout près, au loin, partout, gaie fanfare ou vague chanson, le carillon des sonnailles, et vous vous diriez que nulle musique ne convient mieux à ce paysage. Vous passeriez au milieu des troupeaux familiers qui ne s'arrêtent pas de brouter ou qui vous dévisagent un instant, de leur bon regard placide, pour replonger aussitôt leurs museaux roses dans le fin gazon de la montagne; vous effaroucheriez une bande folâtre de poulains et de jeunes chevaux à la robe brune; votre flair de « champignonneur » vous couduirait à une « place » de chanterelles ou de bolets; vous cueilleriez un bouquet de fraises parfumées dans quelque « coperie »; vous feriez un bout de causette avec le fermier battant sa faux devant sa porte; et vous rentreriez au logis, la poitrine gonflée de bon air, la mémoire enrichie de visions saines et douces, l'esprit rafraîchi, le cœur content. Une ondée aurait interrompu votre promenade, en vous condamnant à une heure de halte sous quelque sapin ou sous l'auvent d'une ferme prochaine, que vous n'en seriez pas même marri, tant le contact de cette nature jurassienne rend l'humeur facile, encline à ne voir que la gentillesse des choses.

(*La Semaine littéraire.*)

II. HISTOIRE NATURELLE

Cours élémentaire de botanique

Première partie. — Anatomie et physiologie végétales

X.

Nutrition

Les végétaux, comme les animaux, se nourrissent. Voici un tableau des principaux aliments qu'ils absorbent:

<i>Carbone</i>	<i>Soufre</i>	<i>Calcium</i>	<i>Fer</i>
<i>Oxygène</i>	<i>Phosphore</i>	<i>Sodium</i>	<i>Zinc</i>
<i>Hydrogène</i>	<i>Chlore</i>	<i>Magnésium</i>	<i>Manganèse</i>
<i>Azote</i>	<i>Potassium</i>	<i>Silicium</i>	

Mais comment les végétaux absorbent-ils ces aliments? Par leurs racines et par leurs feuilles. Les racines absorbent sans cesse dans le sol de l'oxygène et dégagent de l'acide carbonique; grâce au liquide acide qui imbibe leurs poils radicaux, elles décomposent les carbonates et les phosphates et empruntent à ces sels les éléments qui leur sont utiles. Mettez un petit morceau de marbre près des racines d'une plante; vous verrez que ces racines l'attaqueront, pour lui prendre du carbone et du calcium. Dans plusieurs lacs de la Suisse, on voit des galets calcaires percés de trous comme des éponges. Une algue, l'*Enactis*

calcivora, s'est fixée sur eux et les a rongés en exhalant de l'acide carbonique. Le fer est un des aliments les plus utiles aux plantes. Il agit comme un médicament et augmente la production de chlorophylle. Quand les feuilles d'une plante deviennent blanchâtres, c'est que la plante manque de fer. Outre ce rôle en quelque sorte thérapeutique, le fer a une action sur la coloration des fleurs. On sait qu'en arrosant l'hortensia rose avec de l'eau ferrugineuse, on obtient un hortensia à fleurs bleues.

Les racines adventives se recouvrent de poussières nourrissantes qu'elles absorbent, lorsque la pluie les mouille.

Les feuilles absorbent de l'eau, comme les racines. Un savant botaniste anglais, Hales, a montré cette absorption de la façon suivante : il plongeait dans l'eau un rameau chargé de feuilles et observait qu'un second rameau de cette même branche laissé dans l'air ne se flétrissait pas; l'eau absorbée par le premier rameau alimentait toute la branche. La fonction chlorophyllienne est un phénomène important de nutrition. Sous l'influence de la lumière solaire, les parties vertes des plantes décomposent l'acide carbonique qu'elles ont absorbé dans l'air ou dans l'eau : le carbone se fixe dans les tissus de la plante et l'oxygène se dégage. C'est à cause de ce phénomène que les endroits où il y a beaucoup d'arbres et de plantes sont très sains; l'air y est très riche en oxygène. Les expériences de M. Peyron, faites en 1887, ont démontré que la fonction chlorophyllienne est proportionnelle à l'intensité de la lumière sous laquelle s'accomplit le phénomène.

Lorsqu'on brûle des végétaux, on trouve dans leurs cendres presque tous les corps simples connus : du cuivre dans les cendres de l'oranger, de l'or dans celles de la vigne. Les algues marines contiennent de l'iode, du brome, du cobalt, du nickel, du bore, du strontium et du baryum. En donnant aux plantes une certaine quantité de la substance qu'elles paraissent aimer le plus, on les fortifie. La cendre de houille contient de la soude, tandis que la cendre végétale contient de la potasse. Les végétaux de la période houillère devaient donc absorber de la soude au lieu d'absorber de la potasse comme les végétaux actuels. Maintenant encore les végétaux du Sahara s'alimentent de soude et non de potasse. On pourrait essayer de faire absorber de la soude aux végétaux intermédiaires tels que les palmiers, qui supportent à la fois de la potasse et de la soude. Peut-être arriverait-on à transformer certains végétaux d'une façon intéressante et utile. Si, par exemple, on pouvait accoutumer le blé à absorber, au lieu de potasse, de la soude, le prix de la soude étant très inférieur à celui de la potasse, on pourrait décupler les récoltes. Par cette substitution de la soude à la potasse dans l'alimentation des végétaux, qui sait si l'on n'obtiendrait pas des légumes et des fruits énormes ?

HENRIETTE DUPORTAL.

III. MATHÉMATIQUES

Nous pensons être agréable à nos lecteurs en donnant ci-après les problèmes posés aux examens du printemps dernier dans les écoles primaires de Lausanne.

Cette série nous a été communiquée par M. Hermenjat, auquel nous exprimons ici nos meilleurs remerciements. Les nombres entre parenthèses sont ceux d'un deuxième problème ne différant du premier que par les données numériques.

Classe 7

$$9 + 14 + 35 + 3 + 24 + 4 = ?$$
$$96 - 45 = ?$$

Classe 6

$$9 + 367 + 106 + 89 + 422 = ?$$
$$740 - 435 = ?$$
$$97 \times 9 = ?$$
$$656 : 8 = ?$$

Classe 5

1° Pour amener de l'eau dans une ville, on doit creuser un fossé de 28950 (31940) mètres de long. On en a creusé d'abord 12300 (13800) m, puis 9405 (7308) m. Combien reste-t-il encore de mètres à creuser ? — *Rép.* 7245 m et 10832 m.

2° J'ai acheté 100 l de vin à 68 (75) centimes le litre, 79 m de toile à 135 (126) centimes le mètre et 38 kg de café à 245 (236) centimes le kg. Combien dois-je payer pour le tout. — *Rép.* 26775 ct. et 26422 ct.

3° Un marchand a déboursé 37840 (42750) centimes pour acheter 58 (65) pains de sucre. A combien revient chaque pain ? — *Rép.* 652 ct. et 657 ct.

Classe 4

1° Un tailleur a acheté 4 pièces de drap; la 1^{re} mesure 37,8 (43,7) m; la 2^{me} 9,75 (8,95) m; la 3^{me} 42,685 (38,965) m et la 4^{me} 28,05 (29,08) m. Il paye ce drap 9,5 fr. le mètre. Combien doit-il ? — *Rép.* 1123,7 fr. et 1146,6 fr.

2° Avec ce drap le même tailleur a confectionné 69 (78) redingotes. A quel prix reviendra chacune de celles-ci, si l'on compte, en outre, fr. 24,30 de façon et fr. 6,75 pour fournitures par redingote ? — *Rép.* 47,33 fr. et 45,75 fr.

3° Un marcheur fait 1,3 m par seconde. Quelle distance franchira-t-il en 5 h 38 m 45 s ? (6 h 15 m 35 s) ? — *Rép.* 26422,5 m et 29295,5 m.

Classe 3

1° Une personne a acheté pour 785,70 fr. de vin au prix de fr. 0,465 le litre. On lui a livré d'abord 45 dal 250 cl. Combien doit-on lui en remettre encore ? — *Rép.* 1237,1 l.

2° Un boucher a vendu à un tanneur 4 peaux de bœuf; la 1^{re} pesait 35,8 (37,9) kg; la 2^{me} 429 (385) hg; la 3^{me} 0,37 (0,43) q et la 4^{me} 3950 (3640) dag. Combien le boucher retirera-t-il de cette vente au prix de 0,68 fr. le kg ? — *Rép.* 105,53 fr. et 105,94 fr.

3° Une propriété contenait 7 ha 29 a (8 ha 12 a); on en a vendu 3 ha 84 a 45 ca à fr. 85. — l'are. Combien a-t-on reçu et combien reste-t-il de la propriété ? — *Rép.* 29286,75 et 36341,75 — 3 ha 44 a 55 ca et 4 ha 27 a 55 ca.

Classe 2

1° Un propriétaire a acheté pour son jardin potager un tas de fumier de 2,05 (2,35) m de long, 1,75 (1,65) m de large et 0,9 (0,8) m de haut. Il le fait transporter par un ouvrier qui se sert d'une brouette contenant 98,45 dm³ et auquel il paye 15 ct. par brouettée. Combien coûtera ce transport ? La fraction de brouettée sera comptée comme une charge complète. — *Rép.* 4,95 et 4,80 fr.

2° Une pièce d'étoffe avait 72⁵/₉ (83⁵/₇) m. Un tailleur achète les ⁷/₁₁ (⁵/₁₂) de cette pièce au prix de 3,45 fr. le m. Combien doit-il payer ? — *Rép.* 159,29 et 119,92 fr.

3° 81,4 (127,2) fr. sont les $\frac{2}{5} + \frac{1}{2} + \frac{3}{7} + \frac{1}{8}$ ($\frac{2}{9} + \frac{3}{4} + \frac{7}{12} + \frac{4}{5}$) d'une certaine somme. Quelle est cette somme? Et, si on l'emploie à acheter du sucre, combien pourra-t-on en avoir de kg au prix de $48\frac{1}{8}$ ct. le kg. — *Rép.* 56 fr. et 54 fr. — 115,8 kg et 111,7 kg.

Classe 1

1° Un marcheur fait $4\frac{7}{8}$ ($4\frac{5}{6}$) km par heure. Il a employé $13\frac{1}{4}$ heures pour franchir une certaine distance. Combien mettrait-il d'heures pour faire le même trajet s'il faisait $5\frac{3}{7}$ ($5\frac{4}{9}$) km par heure? — *Rép.* 11 $\frac{1093}{1126}$ et 11 h. $\frac{299}{392}$.

2° J'ai acheté une maison pour le prix de fr. 62,400 (58,800). Les droits de mutation et les frais de notaire se sont élevés au $2\frac{1}{4}\%$ du prix d'achat. Elle renferme 5 appartements loués comme suit : rez-de-chaussée fr. 960 (940); 1^{er} étage 910 (900) fr.; 2^{me} étage fr. 850 (830); 3^{me} étage fr. 800 (780); mansardes 340 (320) fr. Je dois payer chaque année 240 fr. pour l'eau, 45 fr. pour le gaz et 65 fr. pour réparations. Quel a été le prix de revient de l'immeuble et à quel taux ai-je placé mon argent? — *Rép.* 63804 et 5,5%; fr. 60123 et 5,68%.

3° Un épicier achète, à 7 mois de crédit, 28 sacs de café pesant chacun 52 (48) kg à fr. 2,35 le kg. Il paie comptant et obtient un escompte de $5\frac{3}{4}\%$ par an. Combien aura-t-il à déboursier pour cet achat? — *Rép.* 3306,84 et 3052,47 fr.

La solution du carré magique paraîtra dans le prochain numéro. H. P.

IV. DIVERS

Dans un examen

L'examineur interroge en histoire; il s'agit des Helvètes. — Qui peut m'indiquer quelque différence entre les Helvètes et nous? — Moi, monsieur; les Helvètes étaient bien faits, et nous sommes mal faits.

AVIS IMPORTANT

La gérance de l'*Educateur* reçoit des abonnements

a) à l'*Educateur* et à la *Schweizerische Lehrerzeitung* pour le prix de 8 francs 50 centimes;

b) à l'*Educateur*, à la *Schweizerische Lehrerzeitung* et à la *Pädagogische Zeitschrift* pour le prix de 10 fr. 50 centimes.

L'abonnement à prix réduit à la *Schweizerische Lehrerzeitung* ne donne pas aux membres de la Société pédagogique romande le droit de faire partie du *Schweizerischer Lehrerverein*.

Prière à nos sociétaires qui veulent profiter des avantages ci-dessus d'en aviser par carte postale notre gérant, M. Albert Baumgartner, instituteur à Bienne.

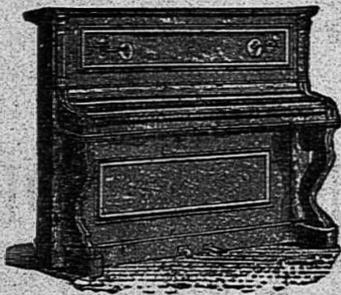
Accords. — Réparations.

FONDÉ 1307

HUG FRÈRES & C^{IE}, ZURICH

FONDÉ 1807

Magasin de musique, vente et abonnement



Pianos de construction solide, châssis en fer, haut. 126 cm., excellent mod. suisse, à 7 octaves fr. 675

Pianettino de 5 octaves fr. 375.

Piano d'étude de 6 octaves fr. 550.

Pianos des meilleurs facteurs de la Suisse et de l'étranger.

HARMONIUMS américains et allemands, pour la famille, l'église et l'école, depuis 110 fr.

VENTE — LOCATION — AMORTISSEMENT

VIOLONS pr^r séminaires, régents et élèves, avec archet, boîte, cordes, etc.

Tous les instruments et accessoires de musique.

Zither-harpes, instruments à manivelles, boîtes à musique, etc.

Conditions spéciales pr^r Instituteurs, etc.



Garantie. — Amortissement.

Garantie. — Amortissement.

Accords. — Réparations.

Cartes vélocipédiques Mullhaupt

Carte routière de la **Suisse** $\frac{1}{445000}$, prix 2 fr.

Carte routière de la **Suisse occidentale** et de la **Savoie** $\frac{1}{300000}$, prix 2 fr.

Carte routière de l'**Europe centrale**, prix 2 fr.

Carte routière du **Canton de Vaud** $\frac{1}{200000}$, prix fr. 1,50.

Petite carte de la **Suisse** $\frac{1}{850000}$, fr. 0,60.

Nouvelle Carte scolaire du Canton de **Vaud** $\frac{1}{200000}$, fr. 1,50.

En vente chez les libraires et l'éditeur

Mullhaupt à Berne.

ANÉMIE

PILULES D^r BLAUD

CHLOROSE

CONTRE

LES PÂLES COULEURS (MALADIE DES JEUNES FILLES)

Elles sont employées avec le plus grand succès depuis plus de 50 ans par la plupart des médecins français et étrangers.

Les **VERITABLES PILULES BLAUD** se vendent seulement en flacons de 100 et 200 pilules et ne se détaillent jamais.

Chaque pilule porte gravé le nom de l'inventeur comme ci contre :

A. SCIORELLI, 2, Place des Vosges, Paris.



Agenda des Ecoles

1898

PUBLIÉ PAR LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE

TABLE DES MATIÈRES:

Société pédag. romande: comités, statuts. — Comités cantonaux. — Annuaire. — Autorités suisses. — Tarifs postaux et télégraphiques. — Monnaies, poids et mesures. — Les planètes. — Heure moyenne astronomique. — Adresses. — Agenda. — Livres prêtés et empruntés. — Ouvrages à consulter et ouvrages à acheter. — Tableau des leçons. — Liste des élèves. — Livre de caisse. — Bilan. — Principales dates de l'histoire suisse. — Inventions et découvertes importantes. — Suisse: superficie et population; religions et langues; lacs; commerce; organisation scolaire; examens pédagogiques des recrues; altitudes des principales montagnes, des principaux passages, des chefs-lieux, etc. — Ecoles normales, universités, académies, école polytechnique. — Les continents: religions. — Composition chimique de quelques aliments. — Corps simples. — Notice sur les principaux Etats. — En attendant le médecin, conseils hygiéniques.

Une feuille ardoisée; feuilles blanches perforées, à détacher. Couverture souple.

EN VENTE

au prix de fr. **1. 50** l'exemplaire

chez

Albert Baumgartner, instituteur

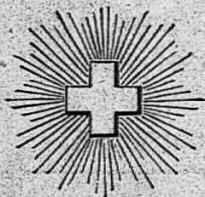
Gérant de *l'Éducateur*

BIENNE

Le produit net de la vente de cet Agenda sera versé dans la *Caisse de secours* du corps enseignant de la Suisse romande.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIV^{me} ANNÉE



BIENNE

N° 2

15 Janvier 1898

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELEMONT

Gérance :

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :

M. E. PÉQUEGNAT, Directeur de l'École secondaire, DELEMONT

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à
M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; Louis Favre, Baatard, inst. à Genève; Ch. Thorens, inst., à Lancy. — VAUD : MM. F. Cornamusaz, inst. à Trey; F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, adjoint au Département; Henchoz, inst.; à Lausanne; Dériaz, inst., à Dizy; RoCHAT, inst., à Yverdon. — NEUCHÂTEL : MM. L. Latour, inspecteur, à Corcelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. Léon Genoud, directeur. — JURA BERNOIS : MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Fritsch, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire. — A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — F. Bœgli, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et E. Germiquet, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.
(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :
20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & CIE, A BIENNE

AVIS DE LA GÉRANCE

Nous prions nos lecteurs de la Suisse de réserver bon accueil aux cartes qui leur seront adressées, très prochainement, en remboursement du prix de l'abonnement pour 1898.

Ceux de nos abonnés qui désirent recevoir le remboursement à une autre époque, voudront bien en aviser immédiatement la **Gérance**, en indiquant la date qui leur convient.

Abonnés de l'étranger

Nous prions instamment les abonnés de l'étranger de bien vouloir s'acquitter sans retard du prix de leur abonnement pour 1898.

GÉRANCE DE *L'ÉDUCATEUR*:
Albert BAUMGARTNER, BIENNE.

AVIS IMPORTANT

La gérance de *l'Éducateur* reçoit des abonnements

a) à *l'Éducateur* et à la *Schweizerische Lehrerzeitung* pour le prix de 8 francs 50 centimes;

b) à *l'Éducateur*, à la *Schweizerische Lehrerzeitung* et à la *Pädagogische Zeitschrift* pour le prix de 10 fr. 50 centimes.

L'abonnement à prix réduit à la *Schweizerische Lehrerzeitung* ne donne pas aux membres de la Société pédagogique romande le droit de faire partie du *Schweizerischer Lehrerverein*.

Prière à nos sociétaires qui veulent profiter des avantages ci-dessus d'en aviser par carte postale notre gérant, M. Albert Baumgartner, instituteur à Bienne.

INSTITUT TECHNIQUE-COMMERCIAL LANDRIANI

dirigé par les Propriétaires Prof. G. ORCESI et G. GRASSI
(Lugano) TESSIN (Lugano)

Dans une très jolie position à quelques minutes de la ville. — 56^{me} année d'exercice. — Système de famille avec un nombre limité d'élèves. — Placement des élèves qui ont bien terminé leurs études dans des maisons de commerce nationales et étrangères. On reçoit des élèves aussi pendant l'année scolaire. — Les cours réguliers commencent le 15 octobre. 52

Pour programmes et renseignements s'adresser à la direction.

L'INUSABLE



Une grande nouveauté dans le domaine des inventions utiles c'est incontestablement l'élégant **Portemonnaie en cuir souple**

sans couture, avec fermoir hermétique et incassable, 2 fr. 50 franco. 58

A. Joannot-Perret, fabricant, à Faoug (Vaud).
Accepterait des agents.

PLUS DE DARTREUX

Guérison certaine de DARTRES, même anciennes, obtenue par l'emploi de la

CRÈME ANTI-DARTRE

de Jean Koller, méd.-dentiste, Lindenhof, Hérisau

Contre dartres sèches, fr. 3.— le flac.

Contre dartres humides, » 3.25 »

NOTA. — Commander directement à l'inventeur, en lui indiquant s'il s'agit de dartres sèches ou humides. 3